



# QUE SE PASSE T'IL A **LA MURAZ**

BULLETIN COMMUNAL N°3 NOVEMBRE 1989

Une nouvelle fois, vous avez rendez-vous avec votre bulletin communal.

Félicitations aux nouveaux élus, Monsieur Maurice BOVAGNE, conseiller, et Monsieur Noël JACQUEMOUD, maire, dont vous lirez l'éditorial en page 2.

Les principales décisions prises par le Conseil, ainsi que sa nouvelle composition en pages 3 et 4.

Quelques rappels et informations page 5.

L'école se présente page 6.

Nous ouvrons pour la première fois, notre bulletin aux associations locales en page 7.

A l'occasion du 11 Novembre, vous lirez en page 8, la note des anciens combattants.

Nous espérons que ce journal répond à l'attente de nos concitoyens, et nous vous rappelons que nous sommes ouverts à toute idée ou suggestion, permettant de le rendre encore plus intéressant.

- LE MOT DU MAIRE -

*Le 8 septembre dernier, mes collègues conseillers m'ont confié, par leur vote, la lourde charge de premier magistrat et je profite de cette rubrique pour les remercier officiellement de la confiance qu'ils m'accordent ainsi. Cette confiance est réciproque et je ne conçois pas ma tâche autrement que comme l'animateur d'une équipe qui doit participer, de manière constructive et évolutive, à la gestion de la commune.*

*Cet esprit d'équipe, qui nous animait déjà depuis mars dernier, se doit d'être maintenu et soutenu, compte tenu de l'activité professionnelle de chaque élu qui entraîne quelquefois une disponibilité plus restreinte. De ce fait, le travail doit être réparti entre tous, maire, adjoints, responsables des commissions et conseillers ; tel était mon vœu au soir du 8 septembre. Ceci s'est déjà traduit dans les faits depuis lors et je souhaite ardemment qu'il en soit de même dans l'avenir.*

*Les grandes lignes de notre programme restent inchangées, telles qu'elles ont été annoncées au printemps dernier. Tout en tenant compte de nos possibilités financières, nous allons maintenir le cap sur le développement harmonieux de notre commune et de son environnement. Il faut en effet préserver la chance que nous avons d'habiter une localité qui, bien que très proche de grandes agglomérations, n'en conserve pas moins son charme rural. Bien entendu, la campagne a aussi ses inconvénients mais elle doit également garder son identité.*

*C'est avec l'aide de tout un chacun que nous pourrons avancer dans la bonne direction : vos suggestions, remarques, avis seront les bienvenus. Avec beaucoup de bonne volonté de part et d'autre, nous ferons de LA MURAZ un village agréable et accueillant : c'est mon souhait le plus cher.*

Noël JACQUEMOUD

**CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRE : JACQUEMOUD Noël  
ADJOINTS : TRUCHET Alain  
DUPONT-DESCOMBES Marie-Pierre  
DREVOUX René

**COMPOSITION DES COMMISSIONS**

FINANCES : Etienne TOULLEC - Marie-Thérèse LAVERGNAT -  
Alain TRUCHET - Louis VIDONNE.  
VOIRIE : André LAFFIN - Gustave BAILLARD -  
Maurice BOVAGNE - Claude DUMONT.  
BATIMENTS COMMUNAUX : René DREVOUX - Gustave BAILLARD -  
Lionel JANVRIN - Etienne TOULLEC.  
ECOLE : M.-Pierre DUPONT-DESCOMBES - Etienne TOULLEC -  
Jean-François DEMOLIS - Louis VIDONNE.  
URBANISME & ACQUISITION  
DE TERRAINS : Alain TRUCHET - René DREVOUX -  
Lionel JANVRIN - Christian ZANOLLA.  
ENVIRONNEMENT : Jean-François DEMOLIS - André LAFFIN -  
M.-Pierre DUPONT-DESCOMBES - Christian ZANOLLA  
CIMETIERE : Gustave BAILLARD - Maurice BOVAGNE -  
Christine DUSONCHET - Alain TRUCHET.  
AIDE SOCIALE : Christine DUSONCHET - René DREVOUX -  
M.-Thérèse LAVERGNAT - Christian ZANOLLA.  
SALLE DES FETES : René DREVOUX - J.-François DEMOLIS -  
Claude DUMONT - M.-Pierre DUPONT-DESCOMBES.  
BULLETIN COMMUNAL &  
INFORMATION : Louis VIDONNE - M.-Pierre DUPONT-DESCOMBES -  
Lionel JANVRIN - Etienne TOULLEC - C. ZANOLLA.  
EMPLOYES COMMUNAUX : Maire + Adjoint.

**DELEGUES AUX SYNDICATS**

EAUX DES ROCAILLES : M.-Pierre DUPONT-DESCOMBES - André LAFFIN.  
COLLEGE : M.-Thérèse LAVERGNAT - Louis VIDONNE.  
SIGCSRA (POMPIERS) : René DREVOUX - Christine DUSONCHET -  
Suppl. : Noël JACQUEMOUD.  
VOIRIE DU CANTON : Gustave BAILLARD - Alain TRUCHET -  
Suppl. : M.-Thérèse LAVERGNAT.

LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- \* Election du nouveau Maire, des adjoints, et refonte des commissions . Vous trouverez tout cela détaillé en page 3 .
- \* Approbation du Compte Administratif 1988, clos avec un excédent ( c'est-à-dire un supplément de recettes par rapport aux dépenses ) de fonctionnement de 341.470,22 Fr., et un excédent d'investissement de 583.890,37 Fr. ; ces excédents sont reportés sur 1989, et pris en compte au budget supplémentaire .
- \* Vote du Budget Supplémentaire 1989, comprenant :
  - 110.850,00 Fr. de dépenses de fonctionnement supplémentaires ;
  - 370.970,22 Fr. de dépenses d'investissement supplémentaires ;  
( la différence, soit 260.120,22 Fr., est reportée pour dépenses d'investissement )
  - budget d'investissement équilibré à 1.090.560,22 Fr.
- \* Installation d'une benne à côté du Cimetière, du 13 Octobre au 1er Novembre ; cette benne est réservée aux déchets du Cimetière .
- \* Limitation à 6 tonnes du Pont de la Meunière ( pont sur le Viaizon, entre le chef-lieu et le hameau de la Caserne ) , à la suite de l'expertise effectuée par les services de l'Equipement .
- \* Posé de compteurs sur la route d'Arbusigny, pour déterminer l'importance du trafic ; ceci permettra de compléter le dossier du projet de classement de cette route dans la voirie départementale .
- \* Achat d'un complément de 100 chaises pour la Salle des Fêtes .
- \* Décision de vendre les anciens bancs de la Salle des Fêtes ; les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mairie .
- \* Attribution de diverses subventions .

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS :

- I ) Pour tous travaux ( construction d'un muret, d'un abri de jardin, création d'une pièce d'habitation supplémentaire, ouverture d'une fenêtre, ... ), une Déclaration de Travaux est OBLIGATOIRE . Renseignez-vous en Mairie .
- 2 ) Pour d'évidentes raisons d'hygiène et d'esthétique, il vous est demandé de ne sortir les poubelles que le Lundi matin ( ou, en cas de besoin, le Dimanche EN SOIREE, mais pas plus tôt ) .

DATES A RETENIR :

- 11 Novembre : Cérémonie du Souvenir, au Monument aux Morts .
- 18 Novembre : Repas Campagnard, organisé par l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Communale, suivi du traditionnel Loto .

---

Le Maire communique son horaire de permanence en mairie : dans un premier temps, le mardi de 19 h à 20 h et sur rendez-vous. Cet horaire pourra être revu si le besoin s'en faisait sentir.

D'autre part, le Maire et les Adjointes peuvent recevoir le mardi à partir de 20 h lors de leur rencontre hebdomadaire.

La réunion ordinaire du Conseil Municipal reste fixée au premier jeudi de chaque mois.

Par ailleurs, il est rappelé que le secrétariat de Mairie est ouvert au public le mardi et le vendredi de 13 h à 18 h.

En espérant que ces dispositions, prises dans l'intérêt général, conviendront au plus grand nombre.

ECOLE DE LA MURAZ

Nous avons proposé à la Directrice, Madame Bouchet, d'écrire un petit article pour ce Bulletin . Elle a eu la bonne idée de demander aux élèves de la classe des grands de présenter leur école .

Dans les classes primaires nous sommes: 40 élèves.

Classe de Xavier Cazet : 8cp, 6 c.e.-1.

Classe de Chantal Bouchet : 12 c.e. 2, 5cm1,  
9 cm2.

En maternelle il y a deux institutrices: Isabelle Mermillod, Renée Milazzo avec 23 enfants; petite section 6, moyenne section 13, grande section 4

Classe des grands  
(élèves qui mangent à la cantine)

Lundi																					
Mardi																					
Jeudi																					
Vendredi																					
	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	gargons											filles									

LA PAGE DES ASSOCIATIONS LOCALES

Les opinions exprimées dans ces pages n'engagent bien sûr que leurs auteurs, et pas le Conseil Municipal .

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE - SAINT-HUBERT

Sous la tutelle de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, et affiliée à la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie, notre association est représentée par une quarantaine de sociétaires pour lesquels chasser est une passion plutôt qu'un sport .

En effet, le fait de prélever un animal ne doit pas être un but inconditionnel en soi mais un acte cynégétique réfléchi et respectueux de notre faune .

La pérennité des espèces est tributaire de la conservation et de la tranquillité de leurs biotopes respectifs . Notre patrimoine est riche mais n'est pas inépuisable ; il souffre de la modernisation en général ( industrie, agriculture, équipements d'utilité publique ou de loisirs ) dont l'évolution est permanente .

Il faut savoir que les voitures, les machines agricoles, les herbicides, les engrais et la pollution sont les pires ennemis de notre faune, sans distinction d'espèce, et ceci s'ajoute aux prélèvements importants effectués par les animaux malfaisants tels que les mustélidés, les renards, certains rapaces, les chats et les chiens errants qui détruisent essentiellement les jeunes animaux .

Nos ancêtres n'ont pas connu tous ces problèmes et nous ne pouvons, d'une certaine manière, que les envier . " Leur conscience était au bout du fusil " mais il était autrefois plus facile de gérer l'abondance que de gérer actuellement la pénurie ... Les chasseurs ont très bien compris qu'il est de leur devoir de faire des efforts pour poursuivre leurs activités au sein de la civilisation moderne ( aménagements de territoires, prélèvements quantitatifs et qualitatifs raisonnables, etc... ) . C'est là qu'intervient l'A.C.C.A. qui débat, en assemblée générale, au moins une fois l'an des décisions à appliquer pour chaque saison en tenant compte de tous les facteurs touchant directement ou non l'avenir de la chasse sur notre commune . Les écologistes et les chasseurs négocient souvent, en commun, les mêmes objectifs auprès des organismes de tutelle ou des autorités compétentes tout en respectant réciproquement des convictions qui ne sont évidemment pas toutes identiques par exemple le projet d'aménagement des Avenières sur la commune de Cruseilles .

En Août dernier, avec la participation des ACCA de Bossey, Etrembières, Cruseilles, Archamps, Collonges, Saint-Blaise et La Muraz est né le Groupement d'Intérêt Cynégétique du Salève qui a pour objet la défense des intérêts de la vie sauvage dans la civilisation moderne . Cette organisation permet d'harmoniser, sur pratiquement tout le massif, une pratique uniforme de la chasse au sanglier dont le cheptel était en forte diminution au cours de ces dernières années .

Toutes ces activités de base de l'ACCA ne provoquent pas d'animation populaire dans notre commune mais sont indispensables pour l'avenir de notre faune et de notre nature, que nous devons respecter en maintenant nos traditions trop souvent contestées ; de cette manière l'éthique de la chasse sera toujours de haute tenue, avec la contribution de tous les disciples de Saint-Hubert, malgré les contraintes de notre civilisation moderne .

A. IAFFIN

Le Conseil Municipal de la Commune invite tous les combattants des guerres 14-18, 39-45, résistants et anciens d'A. F. N. à une cérémonie commémorative le samedi 11 Novembre.

Le programme sera le suivant :

- 10H30 : messe
- 11H15 : dépôt d'une gerbe au monument aux morts et remise de médailles par la section des anciens d'A. F. N. du canton de Reignier avec la participation de l'Harmonie Municipale de Reignier.

Tout le monde se retrouvera ensuite à la salle communale où sera offert un vin d'honneur.

---

L'E. D. F. nous informe de coupures de courant pour cause de travaux :

- Vendredi 3 Novembre 1989 et Lundi 6 Novembre 1989 de 8H30 à 16H30 sur les postes de :

LE FERNEX-LES CLUS-LE MONT-CHEZ BOSSON-VERS LACHAT-CHEZ MOLIERE-CHEZ CHAPPEE

- Mardi 7 Novembre 1989 de 8H30 à 16H30 :

LE CROSSON - BESACE - VERS MONNET

A noter que ces informations seront publiées dans la presse en temps utile par l'E. D. F. et sous sa responsabilité.

Pour l'esthétique et la propreté de l'environnement, faites enlever vos carcasses de voitures .  
Pour cela, veuillez vous adresser à la Mairie aux heures d'ouverture .